FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date/ Révision: 25 novembre 2005

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

Nom du Produit : Toner Noir pour FS-3900DN, FS-4000DN

Fabricant

Nom KYOCERA MITA CORPORATION

Adresse : 2-28, 1-Chome, Tamatsukuri, Chuo-ku, Osaka, Japon, 540-8585

Fournisseur

Nom : KYOCERA MITA Europe B.V

Adresse : Hoeksteen 40, 2132 MS Hoofddorp, Pays-Bas

Numéro de téléphone +31(0)20-6540000

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance ou préparation ; Préparation

Composants ;

Nom chimique (nom courant)	N° CAS	Poids %
Copolymère d'acrylate de styrène-1	-	50-60
Magnétite	-	30-40
Copolymère d'acrylate de styrène-2	-	1-5
Oxyde de titane	13463-67-7	1-5
Silice	7631-86-9	1-5

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers les plus importants : Aucuns

Dangers spécifiques : Aucuns

Autres informations sur les dangers : Effets potentiels sur la santé

Ingestion : L'ingestion n'est pas une voie d'entrée applicable pour l'usage prévu.

Inhalation : Une inhalation prolongée de poussières excessives peut entraîner des lésions pulmonaires. L'utilisation de ce produit aux fins prévues n'entraîne pas d'inhalation de poussières excessives.

Contact avec les yeux : Peut entraîner une irritation des yeux.

Contact avec la peau : Risques négligeables d'irritation de la peau.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation :	Evacuer la personne du lieu d'exposition et l'amener à l'air frais, faire des gargarismes avec beaucoup d'eau.
	Consulter un médecin en cas de symptômes tels que la toux.
Contact avec la peau :	Nettoyer à l'eau et au savon.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement à l'eau et consulter un médecin en cas d'irritations.
Ingestion :	Rincer la bouche. Boire un ou deux verres d'eau pour diluer.
	Demander un traitement médical si nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Eau (asperger d'eau), mousse, poudre, CO_2 ou produit chimique sec

Procédure de lutte contre l'incendie : Veiller à ne pas faire voler la poussière de toner. Purger l'eau des alentours et baisser la température de l'atmosphère pour éteindre l'incendie.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	En cas de dispersion accidentelle du toner, éviter l'inhalation, l'ingestion, les contacts avec les yeux et la peau.
Précautions pour l'environnement :	Pas de précaution spéciale.
Méthode de nettoyage :	Rassembler le toner dispersé afin de ne pas le faire voler et ramasser à l'aide d'un chiffon humide.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Stockage :	Maintenir le conteneur de toner hermétiquement fermé et le stocker dans un endroit frais, sec et sombre, à l'abri d'une source d'incendie. Tenir hors de portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle <Données de référence> :

ACGIH TLV(2000) :	Oxyde de titane 10 mg/m^3, Silice 10 mg/m^3, Noir de charbon 3,5 mg/m^3, Poussières totales 10 mg/m^3
OSHA PEL(1993) :	Oxyde de titane 15mg/m^3, Silice 5mg/m^3, Noir de charbon 3,5 mg/m^3, Poussières totales 15mg/m^3
Equipement de protection :	Des protections respiratoires, protections des yeux, protections des mains, protections de la peau et du corps ne sont pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale.
Ventilation :	Un ventilateur n'est pas nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Etat physique : Solide Forme : Poudre fine Couleur : Noire Odeur : Inodore

pH :	S. O.
Point de fusion :	140 °C
Propriétés explosives :	Une explosion des poussières est improbable dans le cadre d'une utilisation normale. L'explosibilité expérimentale du toner fait l'objet de la même classification que des poudres similaires telles que la farine, le lait en poudre et les poudres de résine en fonction de la vitesse d'élévation de la pression.
Masse volumique :	0,8 (Densité apparente)
Solubilité :	Pratiquement insoluble dans l'eau

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité/ Réactivité : Stable dans le cadre d'une utilisation normale.

Produits de décomposition dangereux : Aucun

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë :	(rat)DL_{50} > 2 500 mg/kg (Estimée d'autres produits contenant les même composants)
Toxicité dermique aiguë :	(rat)DL_{50} > 2 000 mg/kg (Estimée d'autres produits contenant les même composants)
Toxicité d'inhalation aiguë :	(rat)DL_{50} (4 h) > 5,3 mg/l (Estimée d'autres produits contenant les même composants)
Irritation oculaire aiguë :	(lapin) Légèrement irritant (Estimée d'autres produits contenant les même composants)
Irritation dermique aiguë :	(lapin) Non-irritant (Estimée d'autres produits contenant les même composants)
Sensibilisation de la peau :	(Souris) Aucune sensibilisation (Estimée d'autres produits contenant les même composants)
Propriétés mutagènes :	Test de Ames négatif.
Toxicité reproductive :	N'est pas une substance toxique pour la reproduction d'après MAK, Proposition de Californie 65, TRGS905 et la Directive Européenne 67/548/CEE.
Cancérogénicité :	N'est pas une substance cancérigène ou potentiellement cancérigène (excepté le noir de charbon) d'après l'IARC, l'Association Japonaise de Santé Industrielle, ACGIH, EPA, OSHA, NTP, ILO, MAK, Proposition de Californie 65, TRGS905 et la Directive Européenne 67/548/CEE.

Effets chroniques :

Au cours d'une étude sur l'exposition chronique au toner typique par inhalation chez le rat, un degré léger à modéré de fibrose pulmonaire a été observé chez 92% des rats du groupe de concentration élevée (16 mg/m^3) et un degré de fibrose minime à léger a été observé chez 22 % des animaux du groupe d'exposition moyenne (4 mg/m^3). Aucun changement pulmonaire n'a été observé dans le groupe d'exposition le plus faible (1mg/m^3), le niveau d'exposition potentielle chez l'homme le plus pertinent.

Autres informations : Aucunes

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas incinérer le toner et les conteneurs de toner. Des étincelles dangereuses peuvent entraîner des brûlures.

L'élimination doit se faire dans des conditions respectant les lois et réglementations locales, gouvernementales et fédérales concernant l'élimination (contacter l'agence environnementale locale ou gouvernementale pour les règles spécifiques).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° UN :	Aucun
Nom d'expédition UN :	Aucun
Classement UN :	Aucun
Groupe de conditionnement UN :	Aucun
Précautions Spéciales :	Aucunes

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Informations Européennes

Informations sur l'étiquette conformément aux Directives 67/548/CEE et 1999/45/CEE

Symbole et Indication :	Non requis
Phrase R :	Non requis
Phrase S :	Non requis

Tous les composants de ce produit sont conformes à la directive 67/548/CEE.

Informations Américaines

Tous les composants de ce produit sont conformes à TSCA.

16. AUTRES INFORMATIONS

Conformément à nos connaissances actuelles, les informations contenues dans la présente sont précises. Cependant, notre responsabilité ne saura être engagée de quelque manière que ce soit sur la précision et l'intégralité des informations contenues dans la présente.

<Abréviation>

ACGIH :	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
EPA :	Environmental Protection Agency(USA)
IARC :	International Agency for Research on Cancer
JAIH :	Japan Association on Industrial Health
MAK :	MAK(Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen) under Deutsche Forschungsgemeinschaft
NTP :	National Toxicology Program
OSHA :	Occupational Safety and Health Administration
TRGS :	Technische Regeln für Gefahrstoffe(Deutsche)
TSCA :	Toxic Substances Control Act (USA)